



## Informations concernant la candidature à la 61<sup>e</sup> Bourse Suisse aux Spectacles 2020

### Généralités

Depuis 1975, la Bourse Suisse aux Spectacles est la rencontre la plus importante dans le domaine des arts de la scène suisses. Organisée par **t. Professionnels du Spectacle Suisse** (<https://www.tpoint.ch/>), elle se tient chaque année au printemps, au Centre de culture et de congrès KKThun. En tant que salon professionnel, elle permet la rencontre entre les artistes, les programmateurs, les agences, les médias et le public intéressé. En trois jours de programmation, la Bourse Suisse aux Spectacles offre un panorama actuel des arts de la scène de petit format, dans une variété des genres, en provenance de toutes les régions linguistiques de Suisse, ainsi que de l'étranger.

Les artistes sont invités à déposer leur candidature pour présenter un extrait de 20 minutes de leur spectacle à la Bourse Suisse aux Spectacles, au Centre de culture et de congrès KKThun, à Thoun. Cette production sera en streaming sur le site internet [www.bourseauxspectacles.ch](http://www.bourseauxspectacles.ch) Pour déposer leur candidature à la Bourse Suisse aux Spectacles, les artistes doivent adapter les moyens techniques de leur production aux conditions de la fiche technique des scènes du KKThun (consulter les fiches techniques : [www.bourseauxspectacles.ch/candidatures/technique/](http://www.bourseauxspectacles.ch/candidatures/technique/)).

Le décor annoncé dans le dossier de candidature sera considéré comme partie intégrante et définitive de la production. Nous attirons votre attention sur le fait que le temps de montage et d'installation du décor est en général très court. Le décor proposé doit donc être adapté à ces conditions particulières.

Les artistes sélectionnés à la Bourse Suisse aux Spectacles doivent impérativement présenter l'extrait de spectacle figurant dans leur dossier de candidature. Le non-respect de cette directive induira l'impossibilité de redéposer une candidature pendant trois ans.

### Conditions d'inscription

Seules les candidatures remplissant les conditions suivantes seront prises en considération par la Commission de sélection :

- Le formulaire électronique de candidature doit avoir été rempli et transmis avant le 10 septembre 2019.
- L'affiliation à **t. Professionnels du Spectacle Suisse** doit être remplie et la cotisation payée.
- Le paiement de la taxe d'inscription de 50 francs ou 50 euros doit être réglé.
- La première du spectacle proposé doit avoir lieu au plus tard le 31 octobre 2019.
- L'artiste principal ou la compagnie ne doit pas avoir participé à l'édition 2019 de la Bourse Suisse aux Spectacles (excepté le concours «10 x 10» et le gala d'ouverture).

### Candidature

Le dossier complet doit être transmis via le formulaire électronique de candidature à disposition sur notre site internet. En complément des informations de base sur la production, il doit contenir l'accès à une captation complète du spectacle dans sa version intégrale sous la forme d'un lien (Youtube, Vimeo, etc). Les montages et extraits ne sont pas acceptés.

En général, les membres des commissions de sélection n'ont pas la possibilité de voir tous les spectacles sur scène, d'où l'importance de présenter un dossier très complet.

### Taxe d'inscription, taxe de participation

La taxe d'inscription est de 50 CHF ou Euros, payable lors de l'envoi du dossier.

Par la suite, les productions sélectionnés et invités à la Bourse Suisse aux Spectacles paient une taxe de participation de :

Artistes de l'espace germanophone : CHF 300.-

Artistes de l'espace francophone : CHF 120.-

Artistes de l'espace italophone : CHF 50.-

Les artistes non-sélectionnés pour la Bourse Suisse aux Spectacles reçoivent un bon valable cinq ans et une seule fois pour déposer une nouvelle candidature.

### Sélection

La sélection est effectuée sur la base des dossiers reçus par des commissions indépendantes, composées de professionnels. Elles sont chargées de mettre sur pied une programmation intéressante et diversifiée offrant un panel actuel de productions d'arts de la scène de petit format suisses et de l'étranger. Les critères suivants seront appliqués pour l'évaluation :

Qualité du contenu : originalité, créativité, conception, pertinence et réflexion sur la matière, fil rouge, authenticité, sérieux

Qualité formelle : originalité, innovation, authenticité, utilisation consciente des moyens

Professionalisme : formation ou expérience, prestation travaillée (présence, nuance dans le jeu, expression orale)

Entité de création (artiste ou compagnie) : continuité, potentiel

Les commissions de sélection font le choix définitif des productions retenues pour un extrait de spectacle à la Bourse Suisse aux Spectacles. Elles fixent l'heure de passage ainsi que la scène sur laquelle elles seront jouées. Les commissions de sélection ne sont pas tenues de commenter ni de justifier leurs décisions. Les candidats doivent garder en réserve les dates de la Bourse Suisse aux Spectacles jusqu'à mi-janvier environ, date de finalisation de la programmation. Dans l'intérêt de la programmation, les préférences de dates et d'horaire ne pourront pas être prises en considération.

### Dates et délais

La 61<sup>e</sup> Bourse Suisse aux Spectacles se déroulera du jeudi 16 au dimanche 19 avril 2020 au Centre de Culture et de Congrès KKThun

Le délai de remise des dossiers, de paiement des cotisations et des taxes d'inscription est fixé au 10 septembre 2019.

La décision des commissions de sélection sera arrêtée en décembre 2019 et sera immédiatement transmise aux candidats.

Bienne, juin 2019